

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents 61
Votants 64

Objet :

**ELECTION DES MEMBRES
DE LA COMMISSION DES
MARCHES**



N°2/14/06/2019

L'an deux mille dix neuf, le 14 juin à 18h30, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac St Quentin sous la présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 23 mai 2019*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Yves GAROUTY,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Louis CHUPIN,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : Mme M-F ROUBERGUE,
CAZOULES : M. Jean-Yves GOILLON, M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : Mme Huguette ROBISSOUT,
DOMME : Francis COUSIN,
FANLAC : M. Christian MESPOULEDE, Mme Jeannette AUBARBIER,
FLORIMONT GAUMIER : Monsieur Mathias LUCAS,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Guy ESTRUC, M. Raymond BROUSSE,
LA CHAPELLE AUBAREIL : M. Sébastien FRIT,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT,
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER,
MARCILLAC ST QUENTIN : Mme Nicole LALANDE, M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU, Mme Sylvie JESINGHAUS,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PRATS DE CARLUX : Mme Eloïse MARADENE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE, M. Ludovic DEURRE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
SIMEYROLS : M. Vincent FLAQUIERE,
COLY ST AMAND : M. J-Pierre PACAUD,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Christian GARRIGOU, M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC, Mme CAPMAS REBOUSSOU,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL, M. Hervé MALAURIE,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE, Mme Isabelle ROUSSEAU,
ST VINCENT LE PALUEL : M. Etienne ROUQUIE, Mme Christine DANGREMONT,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU,

Certifié exécutoire le :

Affiché le :

Publié ou Notifié le :

AR PREFECTURE

024-252402284-20190614-214062019-DE
Regu le 21/06/2019

VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Patrick SINGIER, M. Alain BOYER,

Mme Marlies CABANEL (*commune de Sarlat*) a été élue secrétaire de séance

Excusés : MM. Alain PASSERIEUX, Philippe SOULETIS (*commune de Beynac*), Mme Christiane SALVIAT (*commune de Valojoux*), M. Georges de MEYERE (*commune de St Vincent de Cosse*),

Procurations : M. Jean Claude JOINEL à M. Jean Louis CHUPIN (*commune de Calviac*), M. Jean Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), M. Ghislain FOURREAUX à Mme Denise ARNOULT (*commune de Peyrillac et Millac*).

.....

M. le Président fait part de la demande de Monsieur le Préfet de retirer la délibération du 02 février dernier et de procéder à l'élection des membres de la Commission des Marchés à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Président expose au Comité Syndical :

- qu'il y a lieu, en application du Code Général des Collectivités Territoriales et du Code de la Commande Publique, de constituer une Commission des Marchés au sein du SICTOM DU PERIGORD NOIR,
- que le rôle de cette commission est, à l'issue de l'ouverture des plis dématérialisés des procédures formalisées ou non, d'analyser les candidatures, de dresser la liste des candidats autorisés à présenter une offre, d'analyser les offres, de rendre un avis sur les candidats pouvant prétendre à la négociation et d'effectuer un classement des offres aux vues de critères de sélections précédemment déterminés,
- que cette commission, présidée par le Président du SICTOM du Périgord Noir doit être constituée de :
 - cinq titulaires et autant de suppléants, élus du Comité Syndical,
 - du comptable du SICTOM convié à chaque séance
 - d'un représentant de la Direction Départementale de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, convié également à chaque séance.

Considérant que l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission des Marchés sont élus au sein de l'assemblée délibérante du SICTOM dans le cadre d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle, au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres de la Commission des Marchés peut se faire par un vote à main levée sous réserve d'une décision unanime du Comité Syndical, la règle du scrutin secret s'appliquant à défaut d'unanimité,

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- de confirmer le rôle de la Commission permanente des Marchés tel que défini ci-dessus
- de procéder à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la Commission des Marchés par l'application de la représentation proportionnelle, au plus fort reste.

AR PREFECTURE

024-252402284-20190614-214062019-DE
Regu le 21/06/2019

LISTE 1 /

Titulaires	Suppléants
M. Daniel LALEU - Marquay	M. Patrick CROUZILLE - Proissans
Mme Marlies CABANEL - Sarlat	M. Alain PERIQUOI – Paulin
M. Jean Louis CHUPIN - Calviac	M. Daniel DELLAC – La Chapelle Aubareil
M. Bernard PICHENOT – La Roque Gageac	M. Jean Pierre NADAL – Castelnaud
M. Michel LAJUGIE – ST Genies	M. Guy Estruc - Jayac

Résultat du vote à main levée :

Nombre de votants :	61
Nombre de bulletins (en cas de vote à bulletin secret) :	
Nombre de blancs et nuls :	
Suffrages exprimés (bulletins- les blancs et les nuls) :	64
Quotient électoral (Nb suffrages exprimés/5 (Nb sièges à pourvoir) :	12,80

Nombre de suffrages obtenus :

LISTE 1 / 64 voix

1^{ère} répartition de sièges (Nb entier de voix obtenues / quotient électoral)

LISTE 1 / 10 sièges

Il reste 0 siège à pourvoir

Sont donc désignés au sein de la Commission des Marchés pour la durée du mandat en cours, les représentants de l'assemblée suivants :

Titulaires	Suppléants
M. Daniel LALEU - Marquay	M. Patrick CROUZILLE - Proissans
Mme Marlies CABANEL - Sarlat	M. Alain PERIQUOI – Paulin
M. Jean Louis CHUPIN - Calviac	M. Daniel DELLAC – La Chapelle Aubareil
M. Bernard PICHENOT – La Roque Gageac	M. Jean Pierre NADAL – Castelnaud
M. Michel LAJUGIE – ST Geniès	M. Guy Estruc - Jayac


Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour copie conforme,
Marcillac St Quentin, le 14 juin 2019

Le Président,
Jean-Pierre DUBOIS

du
PÉRIGORD
NOIR

LA BORNE 120



AR PREFECTURE

024-252402284-20190614-214062019-DE
Regu le 21/06/2019